



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant  
site soumis à autorisation  
n° UBDEO/ERA/22/166 en date du 16 novembre 2022  
Société TAPON FRANCE sur la commune de Saint Marcel**

Le préfet de l'Eure

## VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral n° D1-B1-13-624 du 14 octobre 2013 autorisant la société TAPON FRANCE à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Saint-Marcel (27950),

## CERTIFIÉ

Avoir reçu le 7 octobre 2022, l'extrait de K-bis joint à la déclaration de changement d'exploitant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la société CANPACK FRANCE SAS dont le siège social est situé 3 route de Rouen à Saint-Marcel (27950), pour une installation exploitée à la même adresse.

## ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

### Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	TAPON FRANCE
SIÈGE SOCIAL	3 route de Rouen, 27950 Saint-Marcel
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	3 route de Rouen, 27950 Saint-Marcel
SIRET ÉTABLISSEMENT	653650549 00013
DIRECTEUR	Thomas BECZKOWSKI

### Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	CANPACK FRANCE SAS
SIÈGE SOCIAL	3 route de Rouen, 27950 Saint-Marcel
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	3 route de Rouen, 27950 Saint-Marcel
SIRET ÉTABLISSEMENT	912266277 00017
DIRECTEUR	Thomas BECZKOWSKI

## ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
14/10/13	Arrêté préfectoral D1-B1-13-624 autorisant la société TAPON FRANCE à exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de Saint-Marcel

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET